

## Colloque « Mondialisation et régulation internationale : vers une nouvelle solidarité mondiale »

Université de Damas, 11 et 12 décembre 2004

### Mondialisation et gouvernance mondiale, le point de vue français

*par Henri Sterdyniak \**

*La France, attachée à son modèle économique d'économie sociale de marché, est mal à l'aise avec la mondialisation libérale. Elle cherche à promouvoir un modèle de « gouvernance mondiale » où des instances supranationales reprendraient le rôle des gouvernements nationaux, pour réguler les flux de marchandises, de capitaux, la législation du travail, l'environnement, la fiscalité mondiale, etc. Ce projet est-il crédible ? La France a-t-elle les moyens de la promouvoir ? Quel est l'état de la gouvernance mondiale en matière de commerce, finance, environnement, fiscalité ?*

La France est particulièrement confrontée aux multiples défis que pose la mondialisation, telle qu'elle se développe au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces défis sont politiques, économiques, sociaux et culturels.

La France joue traditionnellement un rôle important à l'échelle mondiale. Elle garde de son passé colonial une certaine influence en Afrique, au Moyen-Orient et dans quelques pays asiatiques ; la francophonie regroupe une cinquantaine de pays dans le monde ; le souvenir de la révolution française, du gaullisme lui assure une certaine aura et l'incite à incarner une voie originale, soucieuse de démocratie, de liberté des peuples et d'indépendance nationale. La France incarne aussi une sorte de troisième voie sur le plan économique, celle d'une économie sociale de marché, un système capitaliste corrigé par des dépenses publiques et sociales importantes. En même temps, la France n'a plus guère les moyens de ses ambitions ; elle a du mal à tenir son rang de puissance militaire ou de donatrice généreuse aux pays du tiers-monde. Son modèle économique n'est plus considéré comme une réussite, comparé aux modèles anglo-saxons ou scandinaves. Elle ne cherche plus guère à l'exporter. Aussi, la mondialisation actuelle,

---

\* Directeur du Département économie de la mondialisation de l'OFCE, Professeur associé à l'Université de Paris Dauphine.

qui se fait sous la domination du modèle américain, l'inquiète et la menace. D'autant que la France peine à définir cette voie originale et à s'entourer d'alliés : l'Europe risque d'étouffer la voix de la France plutôt que de lui servir de haut-parleur.

Le rôle de tuteur de la France en Afrique se fragilise, d'autant plus que la France a renoncé à définir une voie originale de développement pour les PED (pays en voie de développement), dont elle est traditionnellement proche.

La France est traditionnellement un pays d'immigration, en raison du lien qu'elle a maintenu avec ses anciennes colonies et de l'importance du français ; en même temps, elle ne réussit pas à intégrer correctement les travailleurs immigrés et surtout leurs enfants. L'immigration est vue comme une menace, pas comme une chance pour la France.

Les entreprises françaises participent largement à la mondialisation. La France est aux premiers rangs pour les exportations, pour les flux (entrants ou sortants) d'investissement direct à l'étranger. Elle se situe dans la division internationale du travail comme un importateur de matières premières et de biens de consommation et un exportateur de biens d'équipements et de services. Elle exporte des biens à fort contenu en travail qualifié pour importer des biens à fort contenu en travail peu qualifié. Pourtant, la France se ressent comme menacée par la délocalisation des activités, qui est souvent jugée responsable du chômage élevé des travailleurs non qualifiés. La France n'a guère de vision conquérante de la délocalisation (en particulier, vers les pays d'Europe centrale et orientale, le Maghreb ou l'Afrique).

La France est très attachée à protéger sa diversité en matière de culture (cinéma, œuvres audio-visuelles), d'agriculture et d'alimentation, de services publics gratuits et relativement égalitaires (éducation, santé, retraite). Aussi, a-t-elle de la réticence à accepter des accords commerciaux internationaux, qui la priveraient de sa souveraineté en la matière.

Pour la France, la question de la mondialisation ne se distingue pas de celle de l'Europe. Pour certains, l'Europe est un rempart contre la mondialisation. Elle peut permettre de protéger un modèle social européen. Pour d'autres, qu'ils le redoutent ou qu'ils le souhaitent, l'Europe est le cheval de Troie de la mondialisation libérale. Elle force la France à adopter des réformes qui remettent en cause la souveraineté nationale et les spécificités françaises.

A plusieurs reprises, la France a eu le choix entre deux stratégies ; soit l'Europe et la mondialisation ; soit, une stratégie nationale. Ce fut le cas, par exemple, en 1982-1983. La France, qui, à la suite de la victoire de la gauche, s'était lancée dans une stratégie originale de relance, de hausse des dépenses publiques, de nationalisations, devait-elle quitter le SME ? Ce fut le cas, aussi, en 1992 : fallait-il signer le traité de Maastricht ? Puis, en 1997, fallait-il signer le traité d'Amsterdam ? A chaque fois, la France a fait le choix de l'Europe et de la mondialisation. Ce choix est celui des classes dirigeantes et des chefs d'entreprises qui veulent s'intégrer dans l'économie mondiale ; il est sans doute celui de la grande masse de la population, qui ne voit guère d'alternative crédible dans l'isolement national. Mais, le projet d'Europe sociale, que porte la gauche française, est aujourd'hui du domaine de l'utopie. Il n'a y guère de forces en Europe pour impulser un tournant vers une politique qui opposerait explicitement ce modèle à l'Europe libérale actuellement dominante. Reste que le creusement de la fracture sociale

fait que de larges couches de la population se sentent exclus du progrès économique et se réfugient soit dans l'extrême-droite, soit dans le refus du jeu politique.

En même temps, la France est à la pointe des luttes contre la mondialisation ou pour une autre mondialisation. C'est en France par exemple qu'est né ATTAC, le mouvement pour la taxe Tobin. La France a participé activement à la lutte contre l'AMI, aux diverses manifestations contre la mondialisation. Ce mouvement regroupe des intellectuels, les salariés du secteur public, les forces de gauche traditionnellement anti-capitalistes, et très marginalement les salariés des secteurs en difficulté et quelques agriculteurs. Mais, plus généralement, la France est à la pointe du combat pour l'organisation de la « gouvernance mondiale », c'est-à-dire pour mettre sur pied un ensemble structuré d'organismes multinationaux destinés à réguler la mondialisation.

La France a donc une position spécifique dans la mondialisation. Elle y participe, mais avec un esprit critique, soucieuse de conserver certaines spécificités nationales. Elle voit le risque que la mondialisation aboutisse à une victoire à la Pyrrhus du libéralisme. Elle veut donc mettre des barrières à celle-ci. Elle pose donc des questions pertinentes. Comment réguler la mondialisation ? N'y a-t-il qu'un modèle de mondialisation, le modèle anglo-saxon ? Quels sont les degrés de liberté pour le monde, pour l'Europe, pour chaque pays ?

## Les positions face à la mondialisation

Les forces politiques, économiques et sociales françaises se partagent en trois positions face à la mondialisation.

### a) Les partisans de la mondialisation libérale

Ils se recrutent dans le patronat, dans beaucoup des cercles dirigeants, dans les libéraux (mais, ceux-ci n'ont jamais pu incarner une force politique importante en France). Pour eux, la France est une nation sclérosée, endormie dans les facilités de la société sociale-démocrate. Les individus ont peur du risque et réclament de façon excessive la protection de l'Etat. Les fonctionnaires, le secteur public détournent les richesses produites par le secteur privé. Celui-ci est découragé de produire, d'innover, d'investir en raison du poids de la réglementation et du poids de la fiscalité. Les entreprises sont étranglées par le salaire minimum, les charges sociales, la réglementation du travail. La mondialisation est une chance pour la France (comme, plus généralement, pour les pays européens sociaux-démocrates vermoulus), puisqu'elle va la contraindre de s'aligner sur le modèle libéral anglo-saxon, de baisser les impôts et les dépenses publiques. La construction européenne doit servir d'instrument à cette stratégie : il est plus facile de faire passer des réformes à Bruxelles, puis de les imposer en France que de les faire directement passer à Paris. Dans cette optique, aucune gouvernance n'est requise à l'échelle mondiale, sauf celle qu'organisent spontanément les agents privés. Au contraire, il faut s'y opposer avec énergie car elle pourrait freiner la libéralisation de l'économie mondiale.

Persuadés de la supériorité des forces du marché, les libéraux veulent ouvrir la France au maximum et acceptent de renoncer aux spécificités françaises. La France n'a guère de choix, si elle veut éviter d'être distancée dans la concurrence mondiale. Ce courant, très minoritaire dans l'opinion publique, est largement dominant dans les classes dirigeantes.

## b) Les adversaires de la mondialisation libérale

Le courant anti-mondialisation est important, mais hétéroclite. Il comporte une aile souverainiste, anti-européenne, attachée au principe du droit de la France à prendre elle-même les décisions qui la concernent (Chevènement, de Villiers, Le Pen), soucieuse de contrôler l'immigration, de préserver l'identité culturelle française.

Il comporte une aile sociale-démocrate (la gauche du Parti socialiste, le Parti communiste, la CGT) soucieuse de préserver les acquis sociaux des salariés français, la Sécurité sociale, le niveau élevé des dépenses publiques, la redistribution, les services publics à la française, face à la course au moins-disant social qu'entraînerait la mondialisation.

Enfin, il comporte une aile anti-capitaliste (ATTAC), qui refuse de voir les firmes multinationales (FMN) imposer leur modèle libéral au monde, qui veut réguler les finances internationales (taxe Tobin), imposer des normes environnementales rigoureuses, imposer des normes de santé pour les produits, des normes sociales pour les conditions de travail, qui veut faire prévaloir les impératifs de développement sur ceux de libre-échange, qui veut promouvoir une « alter-mondialisation ».

Sur le plan économique, ces deux dernières ailes oscillent entre le retour au modèle « social-démocrate » d'une économie mixte où les entreprises capitalistes coexistent avec un secteur public important, de fortes dépenses publiques, une forte redistribution, une politique économique active (soit Colbert, Keynes et Bismarck) et le mythe d'une société post-capitaliste qui aurait renoncé à la croissance.

Ce courant est hostile à la construction européenne actuelle, qu'ils jugent libérale, technocratique et anti-démocratique. Il est obligatoirement ambigu et divisé quant à l'immigration, quant à la gouvernance mondiale, quant au commerce avec les pays du Sud. Faut-il ouvrir largement nos frontières aux travailleurs immigrés, en fournissant ainsi une main-d'œuvre bon marché aux entreprises françaises et concurrençant les travailleurs déjà en France ou faut-il mettre des barrières à l'entrée ? Faut-il mettre en place des institutions multinationales, dotées de pouvoirs importants, qui peuvent à la fois contrôler la mondialisation (imposer des règles quant à l'environnement, quant au droit du travail) et imposer aux pays des règles dictées par le lobbying des FMN ? Faut-il s'ouvrir largement au commerce avec le Sud au nom de la solidarité, pour leur ouvrir des possibilités de croissance, faut-il fermer les frontières pour protéger nos travailleurs non qualifiés ou faut-il défendre un autre modèle de développement ? Mais lequel ? Ces ambiguïtés traversent le mouvement altermondialiste depuis le départ mais elles menacent de plus en plus sa cohésion au fur et à mesure qu'il cherche à se définir non plus seulement « contre » la mondialisation libérale mais « pour » un autre monde.

### c) La mondialisation régulée

Les gouvernements français, de gauche comme de droite, ont toujours eu un point de vue similaire qui est le soutien à une *mondialisation régulée* ou *maîtrisée*, différente de la mondialisation libérale. D'un côté, le principe de la mondialisation est accepté ; la France a choisi clairement de s'intégrer aux marchés mondiaux en matière commerciale ou financière. Elle a fait le choix de la construction européenne. De l'autre la France propose de gouverner la mondialisation, c'est-à-dire mettre en place un ensemble structuré d'organismes multinationaux destinés à gérer l'économie mondiale. Elle a proposé que soit créé un « Conseil de sécurité économique et social » pour réguler la mondialisation ; que soit créée une Organisation Mondiale de l'Environnement. Elle propose d'organiser une gouvernance financière mondiale. Les gouvernements français ont toujours proclamé leur accord avec le principe d'une taxe Tobin, tout en reconnaissant qu'elle est difficile à mettre en œuvre. La France propose d'instaurer une fiscalité mondiale pour financer l'aide au développement. De même, à l'échelle européenne, la France préconise l'harmonisation fiscale et sociale, la coordination des politiques économiques. En même temps, elle se bat pour que son autonomie nationale soit protégée : elle veut garder le droit de soutenir son agriculture, sa culture, ses services publics, sa fiscalité, sa protection sociale...

Cette position est délicate. Dans les instances mondiales ou européennes, la France peut se retrouver en minorité face à une majorité de pays plus libéraux qu'elle-même et contrainte d'aller ailleurs ou plus loin qu'elle ne le souhaite. Il y a une contradiction entre vouloir préserver un modèle autonome et vouloir développer de puissants organismes multinationaux. L'harmonisation sociale peut se faire vers le bas et non vers le haut. Les négociations commerciales peuvent obliger à ouvrir à la concurrence des secteurs que la France souhaitait protéger. La mondialisation libérale restructure la planète en réorganisant la division internationale du travail à l'échelle mondiale en s'appuyant sur les créatifs/compétents des pays riches et sur le prolétariat des pays émergents : elle vient petit à petit rogner le modèle social européen. La position dominante en France, mettre les forces que recèle la mondialisation au service d'un projet de développement mondial, respectant la cohésion sociale des nations, est-elle réaliste ?

## Gouverner la mondialisation

Le bon fonctionnement de l'économie mondiale implique que des « biens publics mondiaux » soient fournis collectivement. Leur liste est très longue : la paix et la sécurité, la protection de l'environnement et de la diversité biologique, le développement durable, la lutte contre les épidémies, la lutte contre l'argent sale et l'évasion fiscale, la protection des droits intellectuels, la recherche scientifique, etc. Certains y ajoutent la sécurité des échanges commerciaux et financiers, la sécurité des placements financiers, la stabilité financière, l'ouverture des marchés, la protection des droits de propriété. Ceux-ci ne peuvent être assurés ni par le seul marché, ni par les nations. Il faut mettre sur pied des institutions publiques ou privées.

La France est très attachée au principe de la gouvernance mondiale, c'est-à-dire à la mise en place d'organismes multinationaux ou de coopérations internationales pour gérer l'économie mondiale. Ceux-ci seraient le pendant de la globalisation productive et financière. Les organisations existantes (FMI, Banque mondiale, OCDE, OMC, BRI, OIT, OMS) devraient être réformées et de nouveaux organismes devraient être créés.

C'est ainsi que les gouvernements français successifs ont proposé de créer un organisme de pilotage global, qui aurait vocation à remplacer le G7/G8 ou le G20, qui associerait les plus grands des pays développés et des PED, avec des représentants des zones géopolitiques. Ce « Conseil de sécurité économique et social » aurait pour tâche de piloter la mondialisation. Il limiterait le rôle trop important que jouent les organismes exclusivement financiers, comme le FMI ou la Banque mondiale. Il organiserait les coopérations nécessaires entre les organismes sectoriels. La France a aussi proposé le renforcement des pouvoirs de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et la création d'une « Organisation Mondiale de l'Environnement ». Celle-ci pourrait en particulier veiller à la mise en application du protocole de Kyoto.

Le développement de la gouvernance mondiale est une tâche de longue haleine. Nous la voyons s'effectuer sous nos yeux, avec ses progrès, ses limites, ses contradictions.

Commençons par des aspects techniques. L'architecture de la gouvernance mondiale n'est pas définie. Faut-il un organisme central pour la définir (le G7 ou la CSES) ? Ou faut-il rester dans un « désordre créatif » ? Les questions de taux de change doivent-elles être traitées au FMI, au G7-G20 ? Le FMI doit-il se préoccuper de développement ? *Quid* des questions de lutte contre l'argent sale et l'évasion fiscale, des questions de normes financières entre le FMI, l'OCDE, la BRI ? Faut-il un organisme spécifique pour gérer le développement durable ? Les questions de commerce doivent-elles être traitées par la seule OMC ? Comment arbitrer entre les préoccupations commerciales, celles de santé publique (dans le cas des brevets sur les médicaments ou dans le cas des normes alimentaires), les préoccupations culturelles, celles d'environnement, celles de normes sociales ?

Le problème est aussi politique. L'Europe est très attachée à la gouvernance mondiale, tant pour des raisons idéologiques (la confiance aux institutions publiques) que des raisons de pouvoir. Par contre, les Etats-Unis sont moins sensibles à sa nécessité, y sont souvent idéologiquement hostiles (la confiance dans les marchés) d'autant plus qu'elle risque de se poser en rivale de l'autre modèle concevable : celui de l'hégémonie américaine. Les forces vives de la mondialisation libérale, les grandes entreprises, les institutions financières, le gouvernement américain lui-même refusent de se laisser lier les mains par ces organismes de régulation. Comment les imposer ?

Les principes directeurs de la gouvernance restent à définir secteur par secteur. Les négociations commerciales peuvent obliger à ouvrir à la concurrence des secteurs que certains pays souhaitent protéger. La libéralisation financière peut accroître l'instabilité des pays émergents. Les soucis environnementaux peuvent mettre des freins à la croissance. Il existe une contradiction entre une mondialisation libérale, basée sur la concurrence et la libre circulation et le modèle social européen qui comporte un fort montant de prélèvements que la mondialisation met en péril : le libéralisme risque d'étouffer le modèle européen

Quatre modèles de gouvernance mondiale sont concevables : un gouvernement mondial est aujourd'hui largement utopique ; la coopération interétatique, mode traditionnel de régulation internationale, suppose plus ou moins l'unanimité et trouve vite de ce fait ses limites ; pour combler les trous de la régulation mondiale, des instances privées se développent dans de nombreux secteurs (régulations bancaires, Internet, comptabilité), mais leurs pratiques se révèlent souvent peu satisfaisantes, notamment parce qu'elles ne font que refléter des rapports de force déséquilibrés. C'est le cas par exemple des nouvelles normes comptables internationales entrées en vigueur au sein de l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier dernier et qui reflètent plus le modèle anglo-saxon (basé sur les évaluations fournies par le marché) que celui de l'Europe continentale (basé sur la logique industrielle).

Le développement d'autorités mondiales de régulation est la voie la plus prometteuse. Mais, quelle est l'étendue des pouvoirs que les pays sont disposés à donner à ces organisations et quels seront les pouvoirs de ces organismes pour faire respecter leurs décisions ? Comment sont prises les décisions dans les enceintes mondiales ? Le principe d'une voix par pays est absurde. La pondération par la population donne trop de pouvoir au Sud pour être acceptable par les pays du Nord, celle par le PIB est cynique. L'expérience de l'OMC montre que la prise de décisions est compliquée par un grand nombre d'acteurs aux préoccupations différentes, mais le pilotage par une majorité éclairée (comme au G7) est contestable. Les décisions doivent-elles être prises à la majorité, ou à une forme de majorité qualifiée ? On ne peut transposer à l'échelle mondiale le modèle d'Etat-nation et ses trois fonctions (régulation, redistribution, affectation) : il n'y a pas de vie sociale et politique, d'organisation démocratique à l'échelle mondiale.

L'absence de pouvoir de sanction constitue un des déséquilibres majeurs du système international. Les normes internationales en matière d'environnement, de droits humains ou sociaux sont aujourd'hui privées de force coercitive, dont seuls disposent à l'heure actuelle, *de facto*, le FMI sur le plan financier, et *de jure*, l'OMC sur le plan des relations commerciales (mais, dans les deux cas, les pauvres sont plus facilement sanctionnables que les pays puissants).

La gouvernance oblige chaque pays à accepter que des choix pénibles lui soient imposés de l'extérieur. On peut douter de la volonté des Etats-Unis d'accepter qu'une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME) lui impose de réduire sa consommation d'énergie. De nombreux pays refuseront que soit levé le secret bancaire. Des questions comme le droit de subventionner et de protéger tel ou tel secteur économique (culture, agriculture) sont tabous pour la France. Les pays du tiers-monde refuseront que l'OIT puisse leur imposer des normes sociales. Il est difficile d'imaginer qu'un organisme international tranche des questions comme le niveau approprié des taux de change ou des déficits extérieurs, et en déduise des contraintes en termes de politique monétaire et budgétaire. De nombreux pays ne sont pas prêts à accepter le principe d'une fiscalité mondiale, même pour financer le développement (projet que la France a proposé par le rapport Landau). Aussi, les progrès ne peuvent-ils être que lents et des projets trop ambitieux peuvent ralentir au lieu d'accélérer le processus.

Quelle est la légitimité démocratique de telles institutions ? Certes, il est toujours possible de prétendre que celle-ci sont démocratiques, puisqu'elles sont l'émanation de gouvernements, qui eux-mêmes sont démocratiquement élus. Mais, très vite, le fil est

rompu. Ces institutions développent leur technocratie propre, avec leur finalité et leur idéologie spécifique, sans liens avec les débats démocratiques et les vies publiques nationales. Les arbitrages politiques sont fait dans l'obscurité, au nom de l'expertise, mais sous la pression des différents lobbies. C'est l'exemple que donnent les institutions européennes ou la négociation de l'AGCS : il n'y a pas eu de débat démocratique sur les propositions que l'Europe devait faire. Le multilatéralisme apparaît comme un élément positif à l'échelle mondiale puisque les décisions sont prises sur la base d'un débat argumenté entre les parties prenantes et dans le respect de certains principes de droit. Par contre, il peut aboutir à imposer aux peuples des solutions contraires à leurs volontés. Un pays peut être condamné à accepter tel type de produits ; tel type de subventions peut être interdit, etc. Le pouvoir passe des peuples à une technocratie éclairée.

Il semble toutefois qu'au-delà du cadre national et du cadre international, dont les nations restent les acteurs, se développe lentement un ordre directement mondial avec des acteurs spécifiques (les grandes nations, les groupes de nations, les grandes entreprises, les ONG) et des institutions spécifiques (les autorités mondiales de régulation, certaines organisations privées d'auto-régulation). On s'éloigne du mythe selon lequel un gouvernement représente complètement son peuple. Les ONG prennent un rôle grandissant. Développer leur pouvoir de contre-expertise, de proposition, de surveillance devient un enjeu important pour la démocratisation de la mondialisation.

## Les grands dossiers

### 1) La gouvernance mondiale et l'environnement

Les questions d'environnement sont cruciales pour l'avenir de notre planète et de l'humanité. Toutefois, elles peuvent ne pas sembler urgentes puisque les déséquilibres n'apparaissent que progressivement. A l'heure actuelle, il existe un PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et des AME (accords multilatéraux sur l'environnement, au nombre de 500 environ). Le sommet de Rio en 1992 avait défini un Agenda 21, qui incorporait toutes les questions de développement et d'environnement, sans définir clairement de priorités. Le principe acté est celui des « responsabilités communes mais différenciées », selon lequel les PED peuvent s'exonérer des efforts que doivent effectués les pays développés, puisque ceux-ci sont jugés responsables des dérèglements causés dans le siècle précédent. La France a préconisé, en vain jusqu'à présent, d'aller vers une OME (Organisation mondiale de l'Environnement) : celle-ci pourrait faire converger les analyses techniques, définir une doctrine, dialoguer avec l'OMC et ultérieurement enregistrer des plainte contre un pays pollueur, mettre en œuvre des plans globaux.

Le dossier le plus important actuellement est celui des émissions des gaz à effet de serre, qui contribuent à réchauffer l'atmosphère. Au niveau mondial, plusieurs problèmes se posent. Soit l'objectif d'émission tient compte de la consommation actuelle, mais c'est injuste pour les PED et la France (peu émettrice en raison de son choix pour le nucléaire) et cela favorise les pays gaspilleurs (les USA, la Russie). Soit



l'objectif d'émission est uniforme à l'échelle mondiale : l'effort à fournir est nul dans les PED, et est énorme aux USA, donc non crédible.

Les engagements pris à Kyoto en 1997 ne concernaient que les pays développés. C'est les Etats-Unis, le Japon et l'Europe qui devaient faire les efforts, l'Ukraine et la Russie étant pratiquement exemptées. Les Etats-Unis ont finalement refusé de signer en mars 2001. Le traité ne devrait entrer en fonction que le 6 février 2005. Reste à gérer l'après-traité après 2012 : il faudra bien convaincre les pays du Sud et les Etats-Unis de faire des efforts.

La conférence sur le changement climatique, qui s'est tenu à Buenos-Aires en décembre 2004, n'a abouti à aucun progrès. La négociation se heurte à trois obstacles :

— Il est difficile d'imaginer une répartition équitable des efforts entre les pays du Nord, qui consomment beaucoup plus et qui ont fortement épuisé les ressources naturelles aux deux siècles précédents, et ceux du Sud, qui consomment peu, mais souvent de façon peu efficace et dont la consommation augmente fortement. Les pays du Sud sont guère disposés à renoncer à leur croissance pour des raisons écologiques.

— Il existe une différence de point de vue entre les pays européens, qui veulent infléchir rapidement l'émission de gaz à effet de serre et donc réduire la consommation énergétique et les Etats-Unis qui ne veulent pas remettre foncièrement en cause leur mode de vie et qui compte sur les progrès scientifiques qui pourront être réalisés à l'avenir pour trouver des énergies non polluantes et lutter contre l'effet de serre, pari que l'Europe juge dangereux.

— Enfin, l'Arabie Saoudite s'oppose à toutes les mesures visant à réduire la consommation de pétrole et menace de sanctions financières les PED qui les soutiendraient.

Même si ses objectifs restent limités et ses suites incertaines, le protocole de Kyoto marque une avancée majeure en termes de gouvernance mondiale de l'environnement : le système de quotas qu'il institue implique en effet, pour être crédible, un niveau élevé de transparence et de contrôle international sur de nombreuses activités nationales. Les systèmes d'échanges de quotas qu'il autorise devraient permettre de développer d'importants flux financiers et de technologie Nord-Sud.

## 2) L'OMC et la libéralisation commerciale

L'OMC n'est ni une organisation inter-gouvernementale, ni une organisation démocratique. C'est une organisation de régulation autonome, qui définit ses propres normes, à partir d'un objectif qui lui a été confié par la Communauté des nations, mais qu'elle fait évoluer à sa façon ; elle est typique de la gouvernance mondiale, avec ses limites et ses avancées.

Elle apparaît aujourd'hui comme un lieu privilégié de débat entre le Nord et le Sud. Les pays du Sud refusent la prédominance du *Quad* (l'ensemble formé par les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon et le Canada). Ils ont obtenu que soit lancé à Doha un « cycle du développement ». Fondamentalement, deux philosophies se confrontent : pour la première, la libéralisation des échanges est un objectif absolu ; le développement

viendra de surcroît ; pour la deuxième, le primat doit être le développement : il faut mettre en œuvre des règles asymétriques si elles favorisent le développement. Les pays du Sud refusent que des normes sociales ou environnementales puissent être évoquées pour justifier des mesures protectionnistes. Ils reprochent aux pays du Nord de continuer à protéger certains secteurs (comme l'agriculture), de les obliger à une ouverture trop rapide, de prendre des mesures qui freinent leur croissance (comme la protection de la propriété intellectuelle).

L'Organe de Règlement des Différents (ORD) a un fonctionnement peu symétrique puisqu'il ne peut qu'autoriser un pays lésé à prendre des sanctions contre un pays coupable, ce qui n'a pas le même poids selon la taille relative des deux pays.

Le risque est que l'OMC fasse prévaloir la logique commerciale sur toutes les autres considérations : normes sanitaires, normes sociales, normes d'environnement, normes culturelles. L'Europe réclame le droit d'avoir recours au « principe de précaution » pour refuser d'importer des produits qu'elle se refuse de produire (Organismes Génétiquement Modifiés, bœuf aux hormones). Comment discriminer entre deux principes : le droit de chaque pays d'imposer ses normes en matière de consommation et le principe du libre-échange ? Le même problème se pose en matière d'environnement (un pays a-t-il le droit de refuser d'importer des thons s'il juge que leur capture met en péril la vie des dauphins ; de refuser les importations de foie gras, car il juge trop cruel le gavage ; de refuser qu'une entreprise étrangère concurrence ses services publics ?). La France a proposé la création de procédure d'arbitrages entre l'OMC et selon le cas, l'OIT, l'OMS ou une OME à construire, quand des questions commerciales mettent en jeu des questions de droit du travail, de santé, d'environnement. Le point délicat est qu'il faudrait, mais comment ?, décider du poids relatif de l'objectif de libre-échange par rapport à celui de respect des préférences nationales.

La position française s'oppose au point de vue du Sud sur deux points essentiels. La France réclame que le commerce international soit soumis à des normes sociales et environnementales : les PED devraient pratiquer une certaine législation du travail, un salaire minimum et un certain niveau de protection sociale, pour avoir le droit d'exporter en Europe ; leurs industries devraient être soumises aux mêmes normes que les entreprises européennes pour que la lutte contre la pollution ne mette pas en péril la compétitivité des entreprises européennes. La thèse selon laquelle les pays du Sud feraient du « dumping social » en profitant de leurs bas salaires pour concurrencer les produits des pays européens n'est pas soutenable. Le principe du commerce international est que chaque pays profite de ses avantages relatifs : ses bas salaires s'il n'en a pas d'autres. De même, il est absurde d'accuser les pays du Sud de pratiquer du « dumping social », en n'incorporant pas le coût d'un système de Sécurité sociale dans leur produit. Nul pays n'a le droit de s'immiscer dans le choix des autres en matière de protection sociale. La France ne refuse pas d'acheter des produits américains ; or les USA n'ont pas d'allocations familiales. Ce sont les pays du Sud qui pourraient se plaindre de nous acheter trop cher nos produits qui incorporent le poids des hauts salaires et de la protection sociale des pays du Nord. Seuls sont justifiables l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, une réglementation minimale sur les conditions de travail, l'exigence du droit syndical, le refus des discriminations selon le genre ou la race.

La France veut maintenir son agriculture, donc veut pouvoir continuer à subventionner ses paysans. Sa position est que l'arrêt des subventions agricoles auraient de graves conséquences sociales (la paupérisation des campagnes), écologique (la désertification des zones rurales). Les gagnants ne seraient pas les pays les plus pauvres qui, au contraire, devraient payer plus chers leurs importations agricoles, mais de riches pays agricoles (comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada). L'agriculture n'est pas un secteur d'avenir et il ne faut pas inciter les PED à s'y spécialiser. Si les deux derniers arguments sont hypocrites, le premier a des justifications. Reste que cette position nuit grandement à l'image de la France dans les PED et que la France devrait plus tenir compte des intérêts des PED, organiser son repli progressif de certains secteurs agricoles où les PED pourraient produire des produits de bonne qualité (sucre, par exemple) et se spécialiser dans des produits de hauts de gamme. Ainsi, la France apparaît souvent vouloir protéger ses intérêts au détriment des intérêts des pays pauvres soucieux de se développer et donc d'avoir accès aux marchés des pays riches.

En sens inverse, les milieux dominants, français ou européens ou les lobbies des entreprises exportatrices et dynamiques, sont tout disposés à faire sauter toutes barrières protectrices en terme d'agriculture ou de services, contre le droit d'exporter ou de s'installer librement dans les PED.

Les négociations à l'OMC ou dans le cycle de Doha, sont peu transparentes. Souvent, les positions du négociateur européen n'étaient pas publiques, ni même présentées aux parlementaires ou aux gouvernements européens. La position européenne dans les négociations de l'AGCS n'a pas fait l'objet d'un débat démocratique, alors qu'il s'agit d'un débat éminemment politique : l'Europe doit-elle faire pression sur les PED pour qu'ils ouvrent leurs services publics aux entreprises européennes ?

La complexité de ces négociations fait que les Etats-Unis préfèrent de plus en plus passer par des accords commerciaux bilatéraux qui lui permettent de faire directement pression sur le pays partenaire pour qu'ils acceptent d'ouvrir ses marchés ou renoncent à protéger leurs services publics, leur secteur culturel, etc. Cette pratique menace directement la logique de l'OMC.

### 3) L'exception culturelle

La France est très attachée au principe de l'exception culturelle, selon lequel pour permettre la diversité culturelle, le secteur de la culture doit être exclu de toutes les négociations commerciales internationales. Le gouvernement français veut conserver le droit de protéger, de favoriser et de subventionner la création culturelle française (et éventuellement européenne) et celui d'imposer des quotas de diffusion d'œuvres françaises ou européennes sur les médias audio-visuels. Aussi, réclame-t-il que l'UE ne propose aucune libéralisation dans les secteurs culturels et audio-visuels. Dans ce domaine ne doivent pas s'appliquer les principes de la clause de la nation la plus favorisée ou celui de l'égalité de traitement entre entreprises nationales et étrangères. Au contraire, les Etats-Unis, grands exportateurs d'œuvres audio-visuelles, font pression pour inclure pleinement ce secteur dans les négociations commerciales internationales.

Un projet de convention est en cours d'élaboration à l'Unesco qui devrait permettre à chaque pays de préserver la diversité culturelle, en lui donnant le droit de favoriser sa production nationale. Les Etats-Unis cherchent à vider ce projet de tout effet juridique et, surtout, ils ont entrepris de le contourner par des accords bilatéraux avec chacun des PED, échangeant le renoncement des pays à protéger leurs industries culturelles contre une baisse des droits de douanes américains sur les produits que ceux-ci veulent exporter.

#### 4) La France et le consensus de Washington

Dans les années 90, la domination du libéralisme économique s'est incarnée dans les principes du *consensus de Washington*, c'est-à-dire l'idéologie commune du Trésor américain, du FMI et de la Banque mondiale. Les pays devaient se plier aux principes des mécanismes de marché. La politique économique devrait être basée sur la rigueur budgétaire ; la baisse des impôts et des dépenses publiques ; la libéralisation commerciale et financière ; le respect de la concurrence ; les privatisations ; la déréglementation ; la flexibilité du marché du travail ; l'ouverture aux mouvements de capitaux et les changes flexibles. L'obéissance, au moins formelle, à ces principes était nécessaire pour bénéficier des concours de la Banque mondiale et pour attirer les investissements étrangers.

Ce schéma suppose que l'économie de marché est automatiquement stable ; que les marchés financiers sont obligatoirement efficaces. Les crises financières récurrentes contredisent ce bel optimisme. Ce modèle oublie les nécessités de la redistribution et de l'affectation des ressources. Les pays en développement doivent former des ressources humaines, construire des infrastructures collectives, assurer les conditions sociales de fonctionnement de leur société. Par ailleurs, le capitalisme n'est légitime que s'il fait progresser toute la société. Si un certain creusement des inégalités est nécessaire en période de décollage, le souci d'éviter la fracture de la société doit rapidement être pris en compte.

Depuis 1997, la Banque mondiale a d'ailleurs réorienté son discours en reconnaissant l'importance d'une « bonne politique publique », de la lutte contre la pauvreté, des politiques d'éducation et de santé. Ce sont d'ailleurs ces politiques qui expliquent le succès des pays émergents asiatiques. Les puissances émergentes (Chine, Inde, Brésil) ont toujours eu une vision pragmatique de la mondialisation et n'ont pas libéralisé à outrance leur économie.

Le fait est que ni la France, ni l'Europe ont proposé clairement une alternative au Consensus de Washington. Elles n'ont guère cherché à exporter leur modèle social, n'ayant d'ailleurs ni les fonds, ni la volonté pour se poser en parrain d'une « autre stratégie ». Elles n'ont guère cherché à défendre les modèles keynésiens de sortie de crise par la hausse des déficits publics. Le paradoxe est que les pays européens, administrateurs du FMI comme de la Banque mondiale, ont souvent cautionné des politiques opposées à celles qu'ils pratiquent eux-mêmes, comme la privatisation des retraites et des services publics. Ils n'ont guère fait pression pour augmenter le rôle et l'influence du PNUD ou de la CNUCED, qui auraient pu faire mieux entendre les préoccupations du développement dans la gouvernance de la mondialisation, en particulier dans les questions de commerce.

L'ONU et le PNUD ont organisé en septembre 2000 la Conférence du Millénaire où les nations se sont engagées sur huit grands objectifs : réduction de l'extrême pauvreté, santé (réduction de la mortalité infantile et maternelle, lutte contre le sida et le paludisme), éducation, assainissement et accès à l'eau potable, atténuation de la dette, égalité homme/femme. Toutefois, les moyens pour atteindre ses objectifs n'ont guère été définis.

## 5) Vers une fiscalité mondiale ?

La proposition d'une *taxe Tobin*, sur les flux de capitaux, a été soutenue avec force par le mouvement alter-mondialiste ATTAC. Il s'agissait de décourager les mouvements spéculatifs par une légère taxation sur toutes les transactions de change. Les ressources obtenues auraient permis de financer l'aide au développement. Certes, ce projet était utopique : il aurait fallu obtenir l'adhésion des gouvernements américains et britanniques (sièges des principaux marchés des changes). Il était contestable techniquement : fallait-il taxer les transactions entre établissements financiers ou uniquement celles des agents non financiers ? Une taxation légère ne peut avoir d'impact en cas de crise de change. Une taxation lourde n'a guère de légitimité économique. Par contre, le projet avait le mérite de poser la question du contrôle des capitaux à l'échelle mondiale (lutte contre le blanchiment d'argent sale, contre l'évasion fiscale), celle de l'utilité sociale de la spéculation financière internationale. Il mettait en évidence l'écart entre les sommes relativement faibles nécessaires aux pays les moins développés pour atteindre certains objectifs sociaux et les sommes énormes que brasse la finance internationale. Les gouvernements français successifs ont refusé la taxe pour des raisons techniques, tout en en soutenant les motivations.

En 2004, la France a présenté un projet d'instauration de « nouvelles contributions financières internationales ». Celui-ci est précisé dans le rapport Landau (2004) et dans le rapport du groupe technique sur les mécanismes innovants de financement, instauré à l'initiative du Brésil, du Chili, de la France et de l'Espagne. Il s'agit d'instaurer une fiscalité mondiale qui rapporterait un « double dividende » :

— Les fonds collectés fourniraient une ressource stable pour le financement de l'Aide Publique au Développement (ADP), l'objectif étant de collecter 50 milliards de dollars supplémentaires par an (0,2 % du PIB mondial). Ceux-ci seraient utilisés pour financer les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

— L'impôt permettrait de contrôler, de taxer, de pénaliser certaines activités nuisibles socialement.

Ces deux objectifs ont le défaut d'être contradictoires. Un impôt rapporte d'autant plus que son taux est faible et son assiette large. Un impôt trop pénalisant peut faire disparaître son assiette, soit effectivement, soit par la fraude. En même temps, leur conjonction renforce l'attractivité du projet.

Sur le plan politique, l'adoption d'un tel projet serait un pas important vers une meilleure gouvernance mondiale, d'une part parce que les Etats décideraient des dépenses indispensables à l'échelle mondiale, d'autre part, parce que le principe de taxer certaines activités globalement nuisibles serait acquis. Le lien qui unit tous les habitants du globe serait en quelque sorte réaffirmé. Le fait est que les Etats-Unis y sont

fortement hostiles, puisqu'en 1997, ils ont voté une loi interdisant toute coopération américaine à une organisation qui se donnerait comme objectif l'instauration d'un impôt mondial, qui frapperait les citoyens ou les entreprises américaines. Le fait est aussi que même l'UE ne dispose pas encore d'une fiscalité spécifique.

Selon le rapport Landau, la taxation internationale pourrait toucher:

— Les transactions de change (à un taux de l'ordre de 0,01 %) en reprenant la taxe Tobin ou même toutes les transactions financières. Celles-ci sont estimées à 300 000 milliards de dollar par an. Une taxation au taux de 0,01 % rapporterait 30 milliards. Mettre du sable dans les rouages de la finance serait bénéfique puisque celle-ci a tendance à réagir de façon excessive. Le risque serait le détournement de trafic vers les paradis fiscaux, le coût et les difficultés de la collecte.

— Les activités polluantes (comme les émissions de carbone) : 40 dollars par tonne rapporterait des 50 milliards requis. Toutefois, le produit des taxes devrait être utilisé pour aider certaines industries particulièrement touchées ou pour aider les PED à réduire leurs émissions.

— Le transport aérien ou maritime (qui sont la cause d'importantes nuisances). Une hausse de 40 % du prix du kérosène (soit de 5 % du prix des billets d'avion) rapporterait 25 milliards de dollars.

— La taxation des ventes d'armements (50 milliards de transactions internationales, 200 milliards de transactions internes). Les dépenses militaires se monteraient elles à 1 000 milliards de dollars par an.

— Les firmes multinationales sont les grandes gagnantes de la mondialisation et pratiquent largement l'optimisation fiscale. Le problème technique est que l'assiette de l'impôt sur les sociétés diffère selon les pays. Leur bénéfice serait de l'ordre de 500 milliards de dollars, mais il est très fluctuant.

Il est aussi proposé de consacrer à l'APD les bénéfices de la lutte contre l'évasion fiscale ou contre les paradis fiscaux. Certes, des progrès en la matière pourrait fournir des ressources aux Etats du Nord et du Sud, mais comment les chiffrer ?

Reste à définir la coalition d'intérêt qui pourrait aboutir à une telle taxation, qui frapperait les pays du Nord (ou même certaines couches d'entreprises ou de population du Nord) au bénéfice des plus pauvres ; qui suppose aussi que les pays du Nord renoncent à utiliser l'aide qu'ils accordent comme un instrument de pression politique. Ce projet peut être vu comme un moyen habile de masquer l'insuffisance de l'aide des pays riches aux plus pauvres en faisant miroiter une ressource inaccessible ; comme un moyen de détourner la mobilisation pour la taxe Tobin ou comme une tentative courageuse de changer la problématique de l'APD, en lui donnant des ressources pérennes.

## 6) Fiscalité et mondialisation

Le maintien d'un niveau élevé de dépenses publiques et de redistribution suppose le maintien de la capacité des pays à taxer ses résidents. Or, la mondialisation met directement en concurrence les systèmes fiscaux et sociaux des différents pays et limite la possibilité de possibilité de taxer les facteurs les plus mobiles (grandes entreprises,

capital financier, salariés hautement qualifiés, individus à patrimoine importants). En Europe, la mise en œuvre du marché unique aurait dû s'accompagner d'une harmonisation fiscale qui aurait garanti la capacité des pays membres à financer leurs dépenses publiques en taxant leurs résidents. Ce ne fut guère le cas. Les directives de la Commission visent plus à assurer le fonctionnement du marché unique et la liberté d'établissement que le droit des pays à taxer.

Seule la taxation des revenus du capital est en voie d'harmonisation. La directive prévoit que les organismes financiers européens devront à terme déclarer les intérêts versés à des résidents communautaires à l'administration fiscale de leur pays d'origine. Certes, la directive ne s'applique pas aux placements extra-communautaires, mais elle fournirait une base claire pour que la Commission combatte les paradis fiscaux.

Le nombre grandissant de sociétés européennes aurait dû aboutir à un accord sur la taxation des entreprises. Celui-ci n'a pas abouti et de nombreux pays se sont lancés dans la concurrence fiscale en abaissant progressivement le taux de l'impôt sur les sociétés. La Commission a, cependant, mis en place un code de « bonne conduite » en matière de taxation des entreprises qui vise à empêcher les pays à mettre en œuvre des pratiques dérogatoires ayant pour but d'inciter des délocalisations purement fiscales du lieu de déclaration des bénéficiaires. Pour préserver son modèle social, l'Europe devrait lutter plus vigoureusement contre les possibilités d'évasion fiscale induite par la mondialisation. En ce qui concerne les entreprises, le principe de taxation à la source devrait être réaffirmé, de sorte que chaque entreprise paie bien les impôts correspondant aux profits qu'elle a réalisés dans un pays donné.

En 1998, l'OCDE a dénoncé les principes de concurrence fiscale dommageable. Mais cette notion est ambiguë, ne portant pas sur le niveau général des impôts, ou sur les règles de taxation des filiales étrangères. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Bush, les Etats-Unis sont hostiles à ce projet, qui ne progresse guère, les lobbys américains dénonçant l'immixtion dans les affaires intérieures américaines, la socialisation rampante et la volonté d'obliger les Etats-Unis à surtaxer leurs entreprises.

Une autre question importante à l'échelle mondiale est la nécessité de lutter contre les paradis fiscaux et les centres *off-shore*, qui blanchissent l'argent sale et favorise l'évasion fiscale. Les grands pays industriels devraient interdire à leurs entreprises et à leurs sociétés financières d'y faire des transactions, d'y localiser des activités, d'y avoir des filiales. Ni la France, ni l'Europe n'ont jusqu'à présent pris ce combat au sérieux. Après le 11 septembre, on avait pu espérer que les Etats-Unis prennent l'affaire à cœur au nom de la lutte contre le terrorisme, mais le soufflé semble être retombé. Certes, 31 pays ont mis sur place le Groupe d'Action Financière sur le blanchiment des capitaux, mais la liste des pays non coopératifs ne comportent plus que 6 pays : les Iles Cook, l'Indonésie, le Myanmar, Nauru, le Nigeria et les Philippines. En novembre 2004, le G20 a décidé d'intensifier la lutte contre la fraude et l'argent sale, en mettant la Suisse sur la sellette. Mais, le dossier n'a guère progressé, faute de volonté politique. Pourtant, la gouvernance économique mondiale passe par la mise hors la loi de certaines nations pirates.

## 7) La gouvernance de la globalisation financière

La stabilité financière mondiale pose des problèmes spécifiques. La mondialisation se traduit par la création d'un marché mondial des capitaux, dominé par des gestionnaires de fonds à la recherche perpétuelle d'une rentabilité financière maximale, incompatible avec la rentabilité normale des projets industriels. L'économie mondiale ainsi est secouée par des désordres récurrents : crises de change (Asie du Sud-Est, Russie, Argentine, Turquie), crise boursière (2000).

Les gouvernements du G7 ont tenté d'élaborer une nouvelle architecture *financière internationale* comportant essentiellement un meilleur contrôle des entreprises et des institutions financières des pays émergents, une redéfinition du rôle des institutions financières internationales pour contrôler la globalisation financière en période normale et pour intervenir en situation de crise, une plus grande implication du secteur privé lors des crises financières. Peut-on avec de pures mesures techniques lutter contre l'instabilité inhérente au capitalisme financier ? Par exemple, la crise boursière du début des années 2000 trouve son origine dans la fin de la bulle spéculative liée aux Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication et dans la révélation de la situation financière désastreuse de plusieurs groupes industriels ou financiers. Certes, il faut plus de transparence, mais l'apparition de bulles financières est intimement liée au fonctionnement du capitalisme financier. Peut-on imaginer une Bourse sans bulles ? Celles-ci sont nécessaires pour attirer les épargnants : c'est le commerce des promesses.

La libéralisation financière induit la possibilité d'apparition et d'accumulation de profonds déséquilibres. C'est ainsi que l'on a vu l'euro baisser à 0,85 dollar puis remonter à 1,35 dollar. Début 2005, la situation est particulièrement instable, puisque le déficit américain persiste, que le dollar est faible, que les gros investisseurs asiatiques envisagent de placer leurs avoirs en euros, ce qui fragilise encore le dollar. Aucun organisme n'a la responsabilité de proposer une sortie de la crise, sortie qui met d'ailleurs en jeu des intérêts contradictoires : il faudrait que les pays asiatiques réévaluent leurs monnaies, que l'Europe relance, que les Etats-Unis augmentent leur taux d'épargne. Le déficit américain met une épée de Damoclès sur l'ensemble du système. Que se passera-t-il si les pays qui accumulent des balances dollar se lassent ?

Les crises des PED ont montré la nécessité d'impliquer les créanciers privés dans leur résolution. Ceci limiterait le montant de ressources publiques nécessaires et inciterait les créanciers à plus de prudence. Anne Krueger avait proposé de créer un tribunal international de faillite sous l'égide du FMI. Mais créanciers comme débiteurs ont refusé ce système, les uns craignant d'être spoliés, les autres craignant qu'il fasse fuir les prêteurs potentiels. Une solution de repli est de favoriser l'introduction dans les contrats d'émissions obligataires de Clauses d'Action Collective, qui facilitent les négociations en cas de difficultés. Reste qu'il est difficile d'organiser de tels marchés où la possibilité de non respect des engagements est implicitement prévue et compensée par des taux d'intérêt élevés.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire élabore des normes qui s'appliquent aux banques qui veulent avoir une activité internationale. Le ratio Cooke leur imposait, depuis 1992, de détenir un montant de fonds propres supérieurs à 8 % de leurs risques pondérés. Ce ratio va se transformer en un ratio plus complexe, le ratio McDonough ou dispositif « Bâle 2 ». C'est un exemple de régulation professionnelle au niveau international.



Un autre exemple est l'accord sur les normes comptables IASB pour les sociétés cotées qui devrait unifier les pratiques comptables à l'échelle internationale. Les rapports de force ont fait que cette unification s'est faite sur le modèle anglo-saxon (basée sur les évaluations fournies sur le marché) plutôt que sur le modèle de l'Europe continentale (qui tenait plus compte de la logique industrielle). Les instances publiques européennes ont renoncé à toute autonomie en la matière, préférant essayer de séduire les marchés financiers internationaux (pour les inciter à investir en Europe) que tenter de les canaliser (pour éviter une trop grande instabilité).

\* \* \*

Dans ses déclarations de Johannesburg (2002), le président Chirac est très conscient des problèmes que posent la mondialisation et le développement durable. Il s'inquiète de la surconsommation des pays du Nord qui contraste avec la pauvreté des pays du Sud et de la croissance de la pollution et des déséquilibres écologiques. Il appelle à « une alliance où les pays développés engageront une révolution écologique, une révolution de leur mode de production et de consommation et consentiront l'effort de solidarité nécessaire en direction des pays pauvres, tandis que les pays en développement s'engageront dans la voie de la bonne gouvernance et du développement propre ». Il propose cinq chantiers prioritaires : la lutte contre le changement climatique par le Protocole de Kyoto, l'éradication de la pauvreté par la hausse de l'aide au développement grâce à la fiscalité internationale, le maintien de la diversité biologique et culturelle, le changement des modes de production et de consommation vers un développement durable, enfin la gouvernance mondiale pour maîtriser la mondialisation et financer les biens publics mondiaux. La France sera-t-elle à la hauteur de cette ambition ?

## Bibliographie :

Brender Anton (2002) : *La France face à la mondialisation*, La Découverte.

CAE (2002) : *Gouvernance mondiale*, La Documentation française.

Cercle des économistes (2003) : *L'Europe et la gouvernance mondiale*, Descartes et Cie.

Cohen Elie (2002) : « L'OMC : une autorité de régulation multilatérale », *Cahiers français*, n° 313.

Coussy Jean (2003) : « Les politiques publiques dans la mondialisation », *L'Economie politique*, n° 17.

Fougier Eddy (2003) : « La contestation de la mondialisation : une nouvelle exception française », *mimeo*, IFRI.

Gordon Philip et Sophie Meunier (2002) : *Le nouveau défi français, la France face à la mondialisation*, Odile Jacob.

Graz Jean-Christophe (2004) : *La gouvernance de la mondialisation*, La Découverte.

Groupe technique sur les mécanismes innovants de financement (2004) : *rapport mimeo*.

Héran François (2002) : *Immigration, marché du travail, intégration*, La Documentation française.

Jégourel Yves (2002) : *La taxe Tobin*, La Découverte.

Jetin Bruno (2002) : *La taxe Tobin et la solidarité entre les nations*, Descartes et Cie.

Landau Jean-Pierre (2004) : *Les nouvelles contributions financières internationales*, La Documentation française.

Plihon Dominique (2002) : « Quelle régulation pour la finance mondiale ? », *Cahiers français*, n° 313.

Reich R. (1983) : *L'économie mondialisée*, Dunod.

Siroën Jean-Marc (2002) : « Les principes d'une gouvernance mondiale », *Cahiers français*, n° 313.